

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 22 décembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 décembre 2009 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames LECURU Nathalie - HOMMERIN Eliane - BIHANIC Thérèse-Marie

Messieurs MIDAVAIN Jean-Marc - ROUSSEL Régis - DUFOUR Ambroise – DAMS Gonzague - HERBIN Gérard
MALAQUIN Alain - DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert - SILVAIN Vincent

Absents excusés :

M. Jean-Michel BARDIAUX donne pouvoir à M. Michel LOUBERT

Mme Michèle SUM donne pouvoir à M. Jean-Marc MIDAVAIN

1. Approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 17/10/09

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose M. Jean-Marc MIDAVAIN comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- ✓ Le bilan d'activité de GRDF
- ✓ Le contrat Sobrie

Approuvé à l'unanimité.

3. Désignation d'avocat dans l'affaire de la carrière Desprez

Le Tribunal de Grande Instance de Valenciennes nous a fait connaître qu'à la suite de la procédure engagée contre Monsieur Pierre DESPREZ, l'affaire sera appelée à l'audience du Tribunal Correctionnel de Valenciennes le 6 janvier 2010.

La Commune peut se constituer partie civile et confier à un avocat la défense de ses intérêts afin de la représenter et/ou de l'assister.

Monsieur le Maire propose que la commune se constitue partie civile, qu'elle confie la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats ADNS et Maître Franck BERTON, avocat au barreau de Lille et qu'elle prévoit l'inscription de ses honoraires au budget.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle plainte va certainement devoir être déposée. Dans le cadre d'une inspection sur le site de la société HELP à Emerchicourt, il a été constaté la présence de divers déchets largement suspectés de contenir de l'amiante.

4. Ouverture de crédits

La nomenclature M14 prévoit que les frais d'études, d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme soient amortis dans un délai qui ne peut dépasser 10 ans.

Les frais supportés par la ville d'Emerchicourt pour l'élaboration des documents d'urbanisme entre 2003 et 2006 s'élèvent à 28 025.33 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 10 ans et d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'établir les opérations d'ordre qui en découlent.

Approuvé à l'unanimité.

5. Suppression de la régie LAPAGE

Par délibération du 30/01/2009 une régie de recettes a été instituée pour l'encaissement de la redevance de l'association LAPAGE concernant l'accueil des enfants d'Emerchicourt âgés de 3 à 12 ans. A ce jour la régie ne fonctionne pas car nous rencontrons des difficultés d'ordre administratif, les tarifs étant fixés tardivement par l'association.

Monsieur le Maire propose la suppression de la régie.

Approuvé à l'unanimité.

6. Contrat copieur

Les contrats concernant le parc de photocopieurs arrivent à terme. Afin de réduire le coût de reproduction, la société RICOH propose de remplacer l'ensemble des appareils des services administratifs de la mairie par un seul photocopieur RICOH Afficio MPC3300 aux conditions tarifaires suivantes :

Loyer mensuel fixe : 170 € ht

Coût copie noir et blanc (toner inclus) : 0.006 € ht

Coût copie couleur (toner inclus) : 0.06 € ht

Option module fax : 25 € ht

Option agrafage + pliage : 40 € ht

Le contrat de maintenance du photocopieur de l'école est arrivé à échéance.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition RICOH et de retenir les options ainsi que de renouveler le contrat de maintenance du photocopieur de l'école

Approuvé à l'unanimité.

7. Contrat sablage

Chaque année la commune souhaite préparer dans les meilleures conditions la saison hivernale et maintenir les voiries et les parkings dans de bonnes conditions de circulation malgré les intempéries.

Pour la saison 2009/2010 la prestation doit être renouvelée.

La société ARIANE propose un forfait jour à 480 € ttc et un forfait nuit à 650 € ttc.

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat avec la société ARIANE.

Approuvé à l'unanimité.

8. Contrat ATESAT

Dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) la commune a contracté avec la DDE une convention qui arrive à échéance en fin d'année.

En vertu des textes en vigueur, notre collectivité a été déclarée éligible à l'ATESAT par arrêté préfectoral en date du 7 août 2009.

Une nouvelle convention peut être signée avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nouveau service de l'Etat qui sera créé au début de 2010 et qui entre autres reprendra la mission confiée jusqu'alors à la DDE sans aucune rupture de continuité.

Le coût de la mission de base est de 262.08 € ht.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une aide concernant les voiries communales et non départementales.

La commune n'étant pas dotée d'un service technique spécifique, il est proposé d'accepter la prestation.

Approuvé à l'unanimité.

9. Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur

Lors de la réunion du 17 octobre 2009, des postes d'agents recenseurs et de coordinateur ont été créés afin de réaliser les opérations du recensement 2010. Leur rémunération doit être définie.

Les agents seront payés en fonction du nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels remplis.

Le coordinateur d'enquête bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS). Chaque séance de formation sera indemnisée.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Approuvé à l'unanimité.

10. Modification du temps de travail d'un agent communal

En 2010 les agents municipaux seront amenés à effectuer des formations dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation). Afin de préserver la continuité du service public, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer le contrat de cet agent de 22h à 35 h par semaine.

Approuvé à l'unanimité.

11. Modification des statuts du SMTD

Par délibération du 30/09/2009 le Comité Syndical du SMTD a décidé de modifier ses statuts afin de changer l'une de ses compétences pour pouvoir rétrocéder la gestion des parcs en ouvrages fermés hors parc relais du SMTD aux collectivités adhérentes.

Il est proposé de modifier la formulation de cette clause des statuts comme suit :

Art 3-2-11 : « définition, réalisation, gestion des parcs relais tels que définis dans le PDU approuvé, y compris aménagement et équipement afférents »

Approuvé à l'unanimité.

12. Modification des statuts du SAGE

Pour mémoire le SAGE est un document de planification concerté entre les différents acteurs d'un périmètre hydrographique cohérent qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielle et souterraine des écosystèmes aquatiques, ainsi que des objectifs de préservation des zones humides. Le 16 avril 2009 une présentation de la problématique de protection de la ressource en eau a été faite. La situation particulière du bassin de l'Escaut a été évoquée en soulignant les menaces qui pèsent aujourd'hui. Les réponses législatives et réglementaires apportées par le SAGE ont été présentées. Un point sur les SAGE, déjà en place dans la Région, a été fait et les aspects techniques de la démarche, c'est-à-dire les relations entre le SAGE et la Commission Locale de l'Eau (CLE), ont été explicités. Cette commission sera en charge de l'animation, de la demande et de la propagande d'études nécessaires à l'élaboration du schéma. Dans la mesure où elle ne dispose pas de la personnalité juridique, la CLE ne peut assurer le portage administratif et financier des décisions qu'elle prend. Il est donc nécessaire de créer une nouvelle structure qui, compte tenu du périmètre de ce que sera le futur SAGE de l'Escaut (248 communes réparties entre 2 Régions et 3 Départements) ne pourra être qu'un Syndicat Mixte. Afin de ne pas alourdir la gestion de cet organisme, il est proposé de s'appuyer sur les intercommunalités sous réserve que celles-ci se dotent de la compétence. Le SAGE souhaite se doter d'une nouvelle compétence optionnelle intitulée « protection et mise en valeur de l'environnement : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux »

Monsieur le Maire propose la modification des statuts du SAGE.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marc MIDAVAINÉ souligne que le SAGE nous a apporté une aide considérable dans le dossier de la carrière Desprez.

13. Charte d'engagement Plan Territorial SCOT

Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis et les partenaires du Plan Climat Energie Territorial ont identifié 8 axes stratégiques pour sa mise en œuvre :

- Assurer l'animation, le financement, le suivi, l'évaluation et la pérennité du plan climat
- Sensibiliser, informer, former en continu la population et les acteurs du Plan Climat Energie Territorial
- Organiser le territoire en mettant en œuvre un urbanisme durable
- Optimiser la performance énergétique des bâtiments
- Orienter la politique des transports vers l'écomobilité
- Développer l'autonomie énergétique du territoire et favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Adapter le territoire au changement climatique et développer les puits de carbone

Appuyer la mise en œuvre du plan climat sur une dynamique de développement local

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal avant de signer la Charte.

Approuvé à l'unanimité.

14. Demande d'autorisation d'exploiter une installation de concassage-criblage à Somain

La société Eiffage Travaux Publics Nord a déposé un dossier en vue d'exploiter une installation de concassage-criblage à Somain sur la zone industrielle de la Renaissance. Une enquête publique a été réalisée en mairie de Somain du 9 novembre au 9 décembre 2009 inclus. L'activité principale est soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les conseils municipaux de Somain, Abscon, Aniche, Bruille, Emerchicourt, Erre et Fenain peuvent formuler leur avis sur cette demande d'autorisation dans l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire informe qu'aucune remarque n'a été formulée en mairie et propose de valider cette demande.

Monsieur Jean-Marc MIDAVAINÉ fait remarquer que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement suit ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

15. Motion sur la réforme des Collectivités Territoriales

L'Association des maires ruraux de France a adopté la motion suivante :

Les maires ruraux de France disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, les maires ruraux de France demandent avec détermination le respect des principes suivants :

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

C'est pourquoi l'AMRF :

- Se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local,
- Décide de solliciter le soutien, par délibération, de toutes les communes rurales de France sur la présente motion et le document qui y est joint,
- Décide de demander aux maires de saisir les parlementaires de leur département afin qu'ils soutiennent, au sein de leur groupe et par leur vote, les positions défendues par les maires ruraux de France.

Monsieur le Maire propose de voter la motion.

Approuvé à l'unanimité.

16. Bilan d'activité GRDF

Dans sa réunion du 10 décembre 2009, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes a délibéré sur :

- Le compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat présenté par GRDF pour l'année 2008
- Le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel en 2008

Monsieur Ambroise DUFOUR précise que lors de la réunion il a été procédé à la présentation de GDF Suez et de ses différentes filiales. Il a été évoqué la qualité de distribution, la surveillance et le développement des réseaux, les concessions et les clients.

Monsieur le Maire propose de valider le compte-rendu annuel d'activité et le rapport de l'agent de contrôle.

Approuvé à l'unanimité.

17. Contrat Sobrie

Le contrat de prestation de fourniture de repas pour la cantine scolaire arrive à échéance. La Sté Sobrie nous a fait parvenir sa proposition.

Le prix du repas augmente de 0.05 €

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat et précise qu'une mise en concurrence sera lancée pour l'année prochaine.

Approuvé à l'unanimité.

18. Divers

- Date de la fête des écoles

Lors du dernier Conseil d'Ecole, les parents ont souhaité faire un sondage pour déterminer la date de la fête des écoles. Monsieur le Maire a souhaité que cela se déroule un dimanche.

20 familles se sont prononcées pour la date du dimanche 20 juin 2010

38 familles se sont prononcées pour la date du dimanche 27 juin 2010

12 familles ne se sont pas prononcées

09 familles n'ont pas répondu au sondage

Monsieur le Maire fait remarquer que les dates choisies correspondent à la fête des pères et au 100ème anniversaire de la fête de Kopierre.

Monsieur Jean-Marc MIDAVAINÉ précise qu'un spectacle est prévu dans le cadre du réseau culturel en association avec la CCCO. La date devra être adaptée.

- Charte éco-agent

La CCCO met en place la charte de l'éco-agent qui vise à réduire nos impacts sur la planète par des gestes anti-gaspillage simples (énergie, eau, fournitures, transports...) et à faire le tri sélectif du papier, des emballages, des piles et accumulateurs au sein des administrations et structures éducatives.

- Ferme d'Azincourt

La toiture de la ferme d'Azincourt s'est effondrée. Nous avons visité ce bâtiment par 2 fois et avons remarqué une dégradation qui s'aggravait fortement. Nous avons sollicité le Président du Tribunal Administratif pour qu'il procède à la désignation d'un expert dans le cadre de la procédure dite de péril imminent. Le rapport nous a demandé d'interdire l'accès au logement et de mettre le bâtiment sous protection.

La famille qui occupait les lieux a pu être relogée et la CCCO, propriétaire, met tout en œuvre pour la mise en sécurité de la bâtisse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire procède à un tour de table.

Monsieur Jean-Philippe DUMONT nous fait savoir qu'un candélabre situé aux abords du café des sports se remplit d'eau et qu'un panneau de signalisation a été arraché sur la RN en direction de Bouchain.

Il ajoute que le bilan des travaux du parking de la rue Victor Hugo et de la mise en sécurité du nouvel arrêt de bus scolaire rue du 8 mai est positif. La population a manifesté son contentement. Il reste à faire la signalisation au sol des emplacements de stationnement.

Le prochain point de sécurité qui sera étudié est celui du stationnement aux abords de l'école avec notamment la signalisation de l'emplacement du stationnement du bus.

Monsieur Alain MALAQUIN signale que des parclosets sont détachées à la salle des sports.

Monsieur Gonzague DAMS évoque les fuites de la toiture de la salle Narcisse Midavaine.

Monsieur le Maire indique que des devis sont en cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nouvelle perceptrice de Bouchain a procédé à un contrôle des régies municipales et a considéré que ces dernières étaient très bien tenues.

Vu pour être affiché le lundi 28 décembre 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 28 décembre 2009

Le Maire.
Michel LOUBERT.